

LETTRE DES CHAPELOUS

► CHATEAU-BERNARD

Le festin à « La Diane de la Moucherolle »



Pour la cinquième année consécutive, les chasseurs de Château-Bernard et leurs amis viennent de se réunir à l'occasion de leur traditionnel méchoui.

Sous un soleil rayonnant, ils ont dégusté l'excellent repas, préparé par l'ami Yvan à qui ils adressent un grand merci. Cette mémorable journée, s'est terminée par un amical tournoi de pétanque fort animé. Les anciens comme les jeunes ont été heureux de se retrouver ou de faire plus ample connaissance.

Notre photo. — Bon appétit.

Janvier/
Février/
Mars 2019

**Article du journal « le Dauphiné Libéré »
Rencontre avec Madame Vallier Christiane...**

Le mot du Maire

Jacques POSTOLY

Bien chers Chapelounes et Chapelous,

2019 est là ! L'équipe municipale, les employés communaux et moi-même, vous souhaitons une nouvelle année pleine de réussite et de prospérité, que le bonheur et la santé soient au rendez-vous pour vous et vos proches et qu'ensemble, nous fassions de 2019 une très belle année !

Comme cela a été évoqué lors de la cérémonie des vœux, plusieurs dossiers vont nous mobiliser.

Le premier, qui je l'espère sera clos à la fin du 1^{er} trimestre, concerne le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Après l'enquête publique, qui s'est tenue du 19 octobre au 22 novembre 2018, le commissaire enquêteur, Monsieur Rémi Pasteur, nous a remis le procès-verbal de synthèse, en date du 30 novembre 2018. Le mémoire en réponse lui a été adressé le 11 décembre 2018 et nous avons reçu le 21 décembre le rapport d'enquête et la conclusion du PLU du commissaire enquêteur. Il émet un avis favorable avec 5 remarques.

La dernière rencontre avec les Personnes Publiques Associées (DDT, Conseil départemental, EP Scot, CCI, Chambre de l'Agriculture, PNRV, ...) s'est déroulée le 31 janvier dernier, et les réserves et observations formulées par ces derniers ont pu être levées.

Normalement, le conseil municipal devrait voter l'approbation du PLU dès le mois de février. Il sera applicable dès le retour de la délibération transmise aux services de la préfecture.

Le deuxième dossier concerne l'adressage. Quèsaco ?

Cela consiste à nommer les voies du territoire de la commune, où sont situés des bâtiments, quel qu'en soit leur usage (habitation ou autre), et de leur attribuer un numéro métrique à chaque entrée.

Vous pouvez consulter sur le site internet de la commune le fichier PDF qui répertorie l'ensemble des nominations et numérotations de voies. Vous pouvez également, avant le 28 février 2019, émettre une remarque ou une proposition. L'équipe municipale étudiera si elle peut être retenue. Lien pour accéder au site de la commune : <http://col-de-larzelier.wixsite.com/chateaubernard/voirie>

La décision finale sera prise lors du conseil municipal du mois de Mars. Un courrier vous sera ensuite adressé vous informant de votre nouvelle adresse. Dans le courant de l'année ou en début d'année suivante, nous mettrons en place les plaques de voies et nous vous demanderons de récupérer vos plaques de numérotation en mairie.

Sommaire

Page 1,

Accueil

Pages 2, 3, 4

Mot du Maire

Jacques POSTOLY

Etat civil

Pages 4, 5, 6, 7

*Compte-rendu des
conseils Municipaux*

Pages 8 à 16

Actualités / Infos

Pages 16 à 22

Animations

Pages 23, 24, 25

Fait divers de 2005

*« La grotte du fromager
Mouttet de Gresse-en-
Vercors ; racontée par les
spéléologues »*

Pages 26, 27, 28

*Histoire : rencontre avec
Madame Vallier
Christiane ; elle nous
parle des naissances de
jumeaux, de la chasse....*

Le troisième dossier concerne les remontées mécaniques.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des événements qui nous ont conduits à la fermeture définitive de la station, sous forme de régie communale. Mais plutôt, sur la suite à apporter à ce dossier.

Plusieurs possibilités sont envisageables :

- L'arrêt définitif et le démantèlement
- La reprise totale ou partielle par un privé
- La reprise totale ou partielle en association
- La possible réouverture cet été, à suivre...

Lors du conseil municipal du 20 décembre 2018, qui a entériné la fermeture définitive des remontées mécaniques sous la forme actuelle, un groupe de travail a été constitué pour étudier toutes les possibilités de reprise et permettre de décider de l'avenir de la station. Ce groupe est encore ouvert pour celles et ceux qui souhaitent travailler sur ce sujet.

Le dernier dossier concerne le transfert de la compétence « Eau Potable et Assainissement » à la Communauté de Commune du Trièves.

À la suite de l'absorption du Sigreda, qui était en charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), par le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), compétent pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), mais pas pour la partie Assainissement Non Collectif (SPANC). Il a fallu donc transférer à la Communauté de Commune du Trièves la compétence SPANC à partir du 1^{er} janvier 2019.

Cependant, la Communauté de Communes n'étant pas encore opérationnelle, le service de l'eau de la commune assurera cette tâche en attendant.

Par ailleurs, bien que la commune n'y soit pas favorable, la loi NOTRe nous oblige aussi à transférer la compétence Eau Potable d'ici le 1^{er} janvier 2020, et celle de l'assainissement collectif entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2026.

Pour laisser le temps à la Communauté de Communes de s'organiser pour remplacer les 20 services communaux d'Eau Potable, le Conseil Municipal a décidé de reporter le transfert de l'Assainissement Collectif après le 1^{er} janvier 2022.

En 2019, nous devons fournir à la Communauté de Communes les documents qui régissent notre service des eaux, pour qu'elle adapte un nouveau fonctionnement. Nous devons également réfléchir sur le devenir de notre personnel (mutation, prestataire de service...) et enfin séparer le budget Eau Potable du budget Assainissement.

Quel en sera l'impact pour l'usager ?

En principe aucun ! En réalité, de 2020 et jusqu'en 2022, chaque usager ou abonné, recevra 2 factures (une de la Communauté de Communes pour l'eau potable et l'autre émise par la Commune pour l'assainissement). Les périodicités seront sans doute différentes de celles que vous connaissez. Cependant, toutes les communes n'ayant pas le même niveau de prestations, il est probable que la mise à niveau génère une augmentation de la tarification.

Dernières infos !

Corinne Mathieu, notre Secrétaire Générale a fait une demande de mise en disponibilité. Elle intègre l'entreprise BTP du Balcon Est en tant que Secrétaire de Direction. Nous la remercions pour

le travail accompli et son professionnalisme au sein de notre collectivité pendant ces 28 années. Nous lui adressons nos vœux de réussite dans cette nouvelle fonction.

Elle sera remplacée au 1^{er} avril 2019 par Isabelle Banchet.

D'autre part, Paul-André Chaix a démissionné du Conseil Municipal, fin décembre, pour des raisons professionnelles.

Enfin, 2019 sera la dernière année complète pour notre Equipe Municipale. Elle reste mobilisée, à votre écoute et au service de l'intérêt général.

Le Maire

Jacques POSTOLY

Etat-Civil

Nous avons la tristesse de vous annoncer le **décès de Monsieur Marcel Auvergne** le 21/12/2018.

Compte-rendu des conseils municipaux

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04/10/2018

1) Approbation du PV du conseil municipal du 04/09/2018

Vote : unanimité

2) SIGREDA – procédure de fusion du SIGREDA et du SYMBHI au 1^{er} janvier 2019, restitution aux collectivités des missions et compétences hors GEMAPI. Documents disponibles sur demande en mairie. Vote : unanimité

3) ARS – Source de Puy-Grimaud : abandon définitif de ressources en eau destinées à la consommation humaine

La source de Puy-Grimaud a fait l'objet d'une DUP il y a quelques années déjà. Toutefois, en raison de sa mauvaise qualité, les eaux provenant de ces ressources ne pourront plus être utilisées en vue de l'alimentation du réseau de distribution publique. Décision d'abandon définitif de cette ressource, et information à l'ARS (Agence régionale de santé). Vote : unanimité

4) Nordic Isère – Tarifs saison 2018/2019 – maintien – abandon en fonction des possibilités de damage - tarifs disponibles sur demande en mairie. Vote : unanimité

5) Tarifs RM 2018 -2019 – Tarifs T2 convention Enfants – Tarifs disponibles sur demande en mairie. Vote : unanimité

6) RM – embauche saison 2018/2019 : reconduction des postes prévus en 2017/2018, avec possibilité de réduire les effectifs en fonction du budget et des ouvertures (en fonction des hypothèses d'ouverture travaillées lors de la réunion du 13/09/2018 sur les remontées mécaniques, il sera proposé soit de reconduire à l'identique, soit de modifier quelques postes). Vote : unanimité

7) Indemnités de Conseil au receveur municipal – année 2018 : Montant proposé par Mme le Receveur sur la base de 60% votée en 2017 -> 249.22€ (indemnité de conseil) + 30.49€ (indemnité de confection de budget) – en 2017, l'indemnité de confection de budget n'avait pas été retenue, car nous n'avions pas reçu d'aide. Idem en 2018. Vote : 1 abstention – 7 contre.

8) Questions diverses

Encart publicitaire Agenda Le Gua : refus car trop cher

Repas des anciens : le 20/10 à 12h00 au restaurant « Le Sans Souci »

RGPD « Protection des données » : délégué -> M. Philippe FABRE

Transfert des compétences Eau / Assainissement à la communauté de communes du Trièves à compter du 1^{er} janvier 2020

Recrutement d'un mi-temps pour occuper le poste de secrétaire de mairie (suite au départ Mme Michalet)

Atelier du Père Noël

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20/10/2018

1) Approbation du PV du conseil municipal du 04/10/2018

Vote : unanimité

2) Remontées mécaniques : hypothèses d'ouverture de la station : Rappel des réunions des 13/09/2018 et 15/10/2018 portant sur l'avenir de la station du Col de l'Arzelier, au regard de l'aspect budgétaire d'une part, et de l'absence de commerce de location de skis et d'ESF pour cette saison 2018/2019. Deux hypothèses sont proposées :

1) Ouverture de la saison d'hiver 2018/2019 (vacances de Noël, vacances de Février et week-ends de janvier) ; fermeture du télésiège de Mauret.

2) Fermeture de la station sur la saison à venir

Hypothèse 1 retenue, sous réserve de l'embauche et de la disponibilité du personnel pour cet hiver – de la mobilisation des acteurs locaux, des partenaires, car la commune doit trouver 20000€ (+ masse salariale d'un responsable adjoint) pour permettre l'ouverture sur l'hiver 2018.

Une réunion publique est prévue le 09 novembre 2018 à 19h au Col de l'Arzelier pour informer la population. Vote : 9 pour – 1 contre

3) Centre de Gestion de l'Isère – convention d'adhésion aux solutions libres métiers : le centre de gestion de l'Isère propose, dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités, de nous accompagner dans la mise en place de la dématérialisation des marchés publics (obligatoire depuis

le 01/10/2018), et l'archivage des flux comptables. Nous utilisons déjà leur service pour les liaisons avec la Préfecture et la Trésorerie. Ces prestations sont incluses dans la cotisation additionnelle versée par la commune en tant que commune affiliée. Convention conclue pour 3 ans et renouvelable par tacite reconduction. La commune doit acquérir le connecteur nécessaire au Profil Acheteur. Vote : unanimité

4) Commune – décision modificative n°4 : virement de crédits nécessaire pour permettre la prise en charge des frais de publication du PLU. Deux parutions obligatoires à deux reprises dans Les Affiches et Le Dauphiné Libéré. Vote : unanimité

5) Remontées mécaniques – décision modificative n° 2 : virement de crédit pour permettre le paiement des factures de contrôle des équipements remontées mécaniques (TSF, TK, dameuse), via le virement de 3000€ du budget de la commune. Vote : unanimité

6) Questions diverses :

- Règlement des boisements – Désignation de 3 membres (1 titulaire et 2 suppléants)
- Répertoire électoral unique : fin de la commission électorale et nomination d'une commission de contrôle (3 membres)
- Indemnités kilométriques de Paul-André Chaix : il a travaillé bénévolement à la station 2 week-ends pour pallier l'absence de personnel. Validation d'une prise en charge de ses indemnités kilométriques

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08/11/2018

1) Approbation du PV du conseil municipal du 20/10/2018

Vote : unanimité

2) Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : Le SPANC, confié au SIGREDA, va redevenir une compétence communale lors de la fusion du SIGREDA et du SYMBHI, au 1^{er} janvier 2019. Il est proposé de transférer cette compétence à la Communauté de communes du Trièves au 1^{er} janvier 2019. Toutefois, les élus votent par principe les tarifs et le règlement de ce nouveau service (sur la base de ce que proposait le SIGREDA), dans le cas où la communauté de communes ne serait pas en mesure de prendre cette compétence au 01/01/2019. Vote : unanimité

3) Transfert de compétence Eau et Assainissement à la Communauté de communes du Trièves : le transfert de compétences Eau à la communauté de communes du Trièves est obligatoire au 1^{er} janvier 2020, et la compétence Assainissement peut être transférée jusqu'au 01/01/2026. La commune propose de transférer la compétence Assainissement en 2022, laissant ainsi à la Communauté de communes du Trièves le temps de s'approprier la compétence EAU. Vote : unanimité

4) Questions diverses :

- Projet ENIR 2 -> projet numérique pour les écoles rurales, avec un subventionnement de 50% des

équipements (tablettes). Montant : 7716€ TTC pour 10 tablettes, ou 10272€ pour 15 tablettes – à intégrer au budget 2019

- Atelier du Père Noël : abandon pour l’instant, personne ne s’étant proposé pour porter le projet
- Discussion sur la préparation de la réunion publique du 09/11/2018, concernant l’avenir de la station du Col et le financement participatif.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20/12/2018

1) Approbation du PV du conseil municipal du 06/12/2018

Philippe FABRE indique qu’il souhaite que la décision d’une éventuelle reprise de la station soit soumise aux chapelous par le biais d’un référendum municipal

. Vote : unanimité moins 2 abstentions

2) Décisions modificatives Commune et Remontées mécaniques : aucune délibération. Les comptes sont arrêtés au 14/12 par la trésorerie. Après cette date, seules les écritures recettes virées et prélèvements émis seront passés.

3) Point sur les remontées mécaniques :

* Point sur le compte-rendu de la réunion du 17/12/2018 (disponible sur demande en mairie), évoquant des actes de malveillance entraînant un surcoût de travaux de 10500€ HT.

La campagne participative a atteint 26515 €. L’objectif est atteint, TUDIGO se rémunère à hauteur de 8%. Proposition de rembourser les personnes qui en font la demande.

Décision d’arrêt définitif de la station sous la forme de Régie Communale. Vote : 1 abstention

Mise en place d’une commission

4) Questions diverses :

- Voyage au SENAT + visite de monuments à Paris, organisé par Château-Bernard Loisirs (250€ / personne)
- Situation de l’épicerie ? pour le moment, la proposition de reprise envisagée n’est pas viable.
- Etat d’avancement du PLU
- Adressage
- Haut débit
- Philippe FABRE indique qu’il souhaite que la décision d’une éventuelle reprise de la station soit soumise aux chapelous par référendum municipal (approuvé à l’unanimité moins 2 abstentions)

Rectificatif sur le procès-Verbal du Conseil Municipal du 02/05/2018

Il était indiqué dans le précédent bulletin, dans le PV du 02/05 que les emplacements des moloks avaient été validés par la ComCom du Trièves. Il convient de préciser que la décision finale a été entérinée par la commune, sur proposition de la communauté de communes.

Site Communal

Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de notre nouveau site communal.

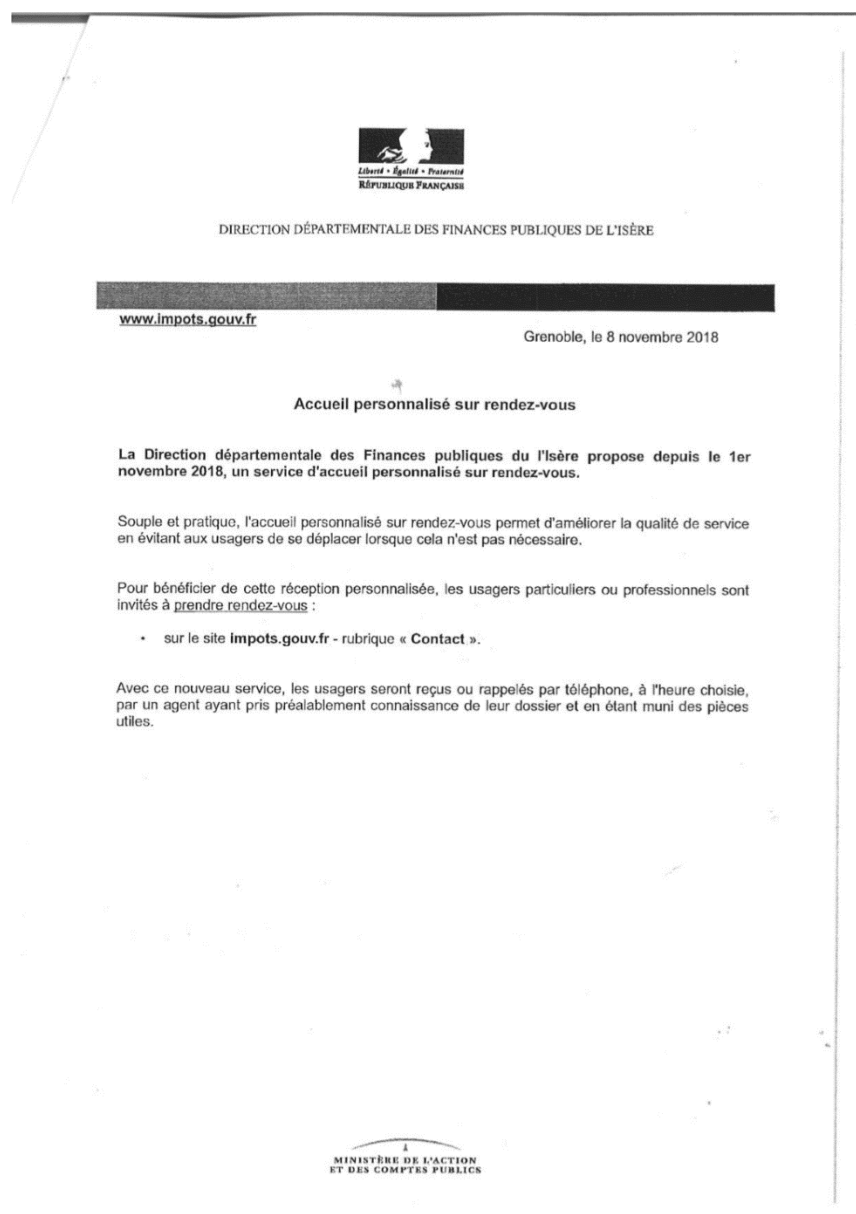
Vous y trouverez toutes les informations relatives à la vie de la commune... et plus encore.

Annonce du nouveau site internet de la commune : www.chateau-bernard.com

- la **commission urbanisme** procédera à une visite de la commune au printemps prochain.
Pour ceux qui auraient réalisé des travaux sans autorisation, merci de vous rapprocher du secrétariat pour effectuer une régularisation.

- les **nouveaux arrivants sur la commune qui ont des enfants en âge d'être scolarisés** sont priés de demander un certificat d'inscription en mairie pour que leur enfant puisse être scolarisé à l'école maternelle de Saint -Guillaume ou en primaire à Château-Bernard.

- Impôts



Station du col de l'Arzelier

Concernant la cagnotte :

« Bonjour à tous,

Tout d'abord merci pour vos soutiens nombreux qui ont permis de mener cette campagne.

Néanmoins je vous laisserai prendre connaissance du communiqué de presse du conseil municipal (en PJ) indiquant la fermeture définitive de la station en tant que régie communale et cela dès cet hiver.

Toute l'équipe continue de travailler pour trouver une solution de réouverture au plus vite, sous un autre format.

Comme l'indique Mr Le Maire, en raison de la fermeture alors que le montant demandé a été atteint, les personnes le désirant pourront être remboursées. Mais de notre côté nous espérons que vous nous permettez de transférer ces fonds à la structure de reprise de la station pour lui offrir un début dans les meilleures conditions possibles et une réouverture au plus vite.

Pour les remboursements demandés, on vous laisse envoyer un mail à remboursement.coldelarzelier@gmail.com ou par courrier à MAIRIE de CHATEAU-BERNARD, 38650 CHATEAU-BERNARD.

On reste bien évidemment à votre écoute.

Cordialement

L'équipe Municipale »

Station : COMMUNIQUÉ DU 24 DÉCEMBRE 2018

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
MAIRIE
de
CHÂTEAU-BERNARD



« La station du Col de l'Arzelier
n'ouvrira pas cet hiver. »



L'équipe municipale de Château-Bernard remercie toutes les personnes qui ont répondu à son appel du mois de novembre pour permettre le démarrage de la saison 2018-2019.

Il manquait 25 000 € au budget communal pour assurer la mise en œuvre des derniers contrôles obligatoires de sécurité sur le télésiège. Une large mobilisation a permis de rassembler 26 685 € et nous avons reçu de nombreux messages d'encouragement et de soutien pour la station.

Tout a été mis en œuvre pour que le télésiège soit opérationnel et avec la générosité des 280 donateurs, nous étions prêts !

Il aura fallu 2 sabotages consécutifs pour réduire à néant tout ce travail. Le premier sur le moteur thermique de secours du télésiège et le suivant sur le moteur de la fraise à neige de la dameuse. Des plaintes ont été déposées en gendarmerie et une enquête est en cours. Ces malveillances sur des outils indispensables pour la station paralysent les efforts consentis. Les délais de réparation ne permettront pas à la station d'ouvrir cet hiver.

C'est décourageant, pour l'équipe mobilisée, pour tous ceux qui ont manifesté leur générosité et leur attachement au Col de l'Arzelier, qu'ils soient skieurs ou non.

La neige n'est certes pas au rendez-vous en ce début d'hiver, mais il aurait été possible, comme ces dernières années, de permettre la pratique du vélo de descente, ou l'accès aux piétons et randonneurs. Les commerçants du Col et surtout le refuge « La Soldanelle » au sommet du télésiège, sont durement impactés par cet empêchement.

Faut-il redire que la station du Col de l'Arzelier a toute sa place dans le paysage touristique du sud Isère ? Son offre est familiale, à la portée des petits budgets. Elle est aussi fréquentée par les centres de loisirs de l'agglomération grenobloise. L'environnement est magnifique, authentique. C'est un lieu de proximité, prisé des citadins et facilement accessible en bus depuis Grenoble.

Ces dernières années, la station s'est adaptée au manque de neige en développant avec succès, la pratique du VTT de descente. Le spot est largement apprécié et plébiscité par les bikers qui viennent même tester ici leur matériel.

Néanmoins, la municipalité doit faire face à la pression des services de l'Etat concernant les contraintes de sécurité, qui sont bien sûr importantes, mais dont le financement n'est plus possible pour des petites communes comme la nôtre.

Les subventions territoriales ne sont plus accessibles aux petites stations et on a le sentiment qu'une mort programmée de ces petites structures est en cours. Dans cette optique, le ski accessible au plus grand nombre disparaît et on peut s'interroger : quelles seront les familles qui pourront encore skier en Isère ?

La saison d'hiver n'ayant pas lieu, les généreux donateurs pourront être remboursés, comme cela avait été annoncé lors de l'appel aux dons. Pour autant, la municipalité ne renonce pas à trouver des solutions pour la saison estivale et elle mettra tout en œuvre pour cela. Libre à chacun de la soutenir dans cette démarche.

Le Maire de Château-Bernard,
Jacques POSTOLY

Isolation des compteurs d'eau

Rappel concernant la nécessité des habitants à être vigilants sur l'isolation de leur compteur d'eau en cette période hivernale.

De même, en cas d'absence prolongée, bien penser à purger et mettre son habitation hors gel.

Extrait du règlement de service d'eau potable :

ARTICLE 15 - ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DU BRANCHEMENT PUBLIC

Les conséquences dommageables pour les tiers ou pour lui-même d'un défaut de surveillance sont également à la charge de ce dernier, comme les conséquences du gel s'il n'a pas suivi les recommandations du service, sur la partie du branchement non conforme.

Grand débat national

Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'Etat

Affaire suivie par : CG
Tél.: 04.76.60.33.45
Fax : 04.76.44.68.00
Courriel : pref-granddebatnational@isere.gouv.fr

Grenoble, le 28 janvier 2019

Le Préfet de l'Isère

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département de l'Isère

En communication à :

Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin
Monsieur le Sous-Préfet de Vienne

Objet : Grand débat national – précisions utiles

Dans le cadre du grand débat national organisé par le Gouvernement sur la transition écologique, la fiscalité et les dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'organisation des services publics, les maires jouent un rôle essentiel.

1. Cahiers de doléances

Je remercie ainsi les maires qui se sont mobilisés pour mettre à disposition des cahiers de doléances ou « cahiers citoyens » dans leur mairie. Cette démarche n'a pas de caractère obligatoire mais est nécessaire à l'expression de nos concitoyens.

Ainsi, afin de garantir la visibilité de ces contributions citoyennes en proximité, tout aussi importantes que les contributions en ligne à travers la plateforme numérique qui a démarré le 21 janvier, je vous remercie, chacun en ce qui concerne sa commune, de bien vouloir me transmettre, avant vendredi 1^{er} février :

- le nombre de cahiers de doléances ouverts dans votre commune ;
- le type de cahiers de doléances ouverts (papier, électronique ou urne).

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ces informations à l'adresse suivante :

pref-granddebatnational@isere.gouv.fr

Je rappelle que les « cahiers citoyens » seront ouverts dans les mairies **jusqu'au 22 février 2019**.

Préfecture de l'Isère – 12, place de Verdun – CS 71046 – 38021 GRENOBLE CEDEX 1 – tél. 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr

Ces cahiers doivent être adressés **prioritairement** à la préfecture de l'Isère qui les transmettra à la Mission Grand Débat National, par voie postale :

Préfecture de l'Isère
Cabinet du Préfet
12 place de Verdun – CS 71046
BP 73326
38021 GRENOBLE Cedex 1

ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

pref-granddebatnational@isere.gouv.fr

Vous pouvez également transmettre les « cahiers citoyens » directement à la Mission Grand Débat National, par voie postale :

Mission Grand Débat National
244, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

ou

Mission Grand Débat National
BP 73326
75007 PARIS Cedex 07

ou par voie dématérialisée (recommandé) à l'adresse suivante :

cahierscitoyens@granddebat.fr

2. Réunions d'initiative locale

Les maires et ceux qui organisent des réunions d'initiative locale doivent bien enregistrer ces dernières sur la plateforme www.granddebat.fr, afin qu'elles soient référencées et prises en compte dans le cadre du Grand Débat. Leur publication sur la carte interactive facilitera leur visibilité vis-à-vis du public et permettra aux citoyens intéressés de s'y inscrire.

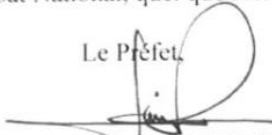
Je rappelle également que la Mission Grand Débat National ne dispose pas de budget dédié pour les frais logistiques.

Les maires et ceux qui organisent des réunions d'initiative locale sont invités à poster le compte-rendu sur la plateforme www.granddebat.fr.

Pour soumettre le ou les comptes-rendus des débats, il existe 3 possibilités :

- en ligne via « l'espace de contributions » sur la plateforme (recommandé), en prenant garde à bien valider le formulaire pour qu'il soit pris en compte ;
- en déposant un document de compte-rendu libre sur la plateforme www.granddebat.fr (téléchargement de 8 Mo maximum) ;
- par courrier à la Mission Grand Débat National - BP 73326 Paris Cedex 07

Enfin, je vous rappelle la nécessité de me tenir informé des réunions ou débats qui pourraient se dérouler dans votre commune, dans le cadre du Grand Débat National, quel que soit l'organisateur.

Le Préfet,

Lionel BEFFRE

Préfecture de l'Isère – 12, place de Verdun – CS 71046 – 38021 GRENOBLE CEDEX 1 – tél. 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr

Ateliers informatiques

Ateliers informatiques « *Connectez-vous* » 2ème session

Un nouveau cycle d'ateliers informatiques aura lieu :

Quand ? Les mardis et jeudis de mars-avril-mai

Où ? A l'Espace Public Numérique de Mens (E.P.N) - (salle des Sagnes)

Pour qui ? Ces ateliers sont ouverts à tous avec une priorité aux « seniors ».

Quel contenu ? 4 cycles de 6 ateliers

- Initiation pour débutants
- Organisation de son ordinateur (dossier, fichier, rangement)
- Photos : du rangement au traitement des photos
- Internet : le mail, sites administratifs, sécurité

Combien ? La formation supposera une adhésion de 10 € à l'E.P.N.

Comment s'inscrire ?

- Il y aura une « évaluation » à l'E.P.N. pour déterminer le niveau
- Les inscriptions auront lieu à partir de février
- Sur connectezvous.trieves@gmail.com
- Ou au tel auprès de la Maison du département : 04 80 34 85 00

Brûlage à l'air libre des déchets

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...



- cause 48 000 décès prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de 9 mois en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.
- Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :



génère des déchets verts que l'on estime en moyenne à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :



14 000 km parcourus par une voiture essence récente

13 000 km parcourus par une voiture essence ancienne

13 000 km parcourus par une voiture diesel récente

1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne



50 kg

de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)



3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Pour mieux respirer

NE BRÛLEZ PAS

vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !



Information et recommandations à l'attention des particuliers



Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !



Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'égoutage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de **450 €** peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs. Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

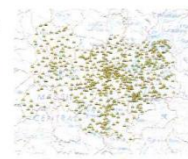
Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de 580 déchetteries réparties sur toute la région. Ainsi, 99 % de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.



Source : www.sinoe.org

L'abeille Dauphinoise

L'Abeille Dauphinoise, syndicat d'apiculture de l'Isère plus que centenaire, s'est donnée pour mission le développement et la défense de l'apiculture durable. Comme chaque année, nous proposons :

a) une initiation à l'apiculture, ouverte à tous, d'une durée de 8 journées : de l'installation de ruches jusqu'à l'hivernage, en passant par les soins et la récolte. Cette formation se déroule de mars à septembre 2019 sur le campus de St Martin d'Hères (matin-théorie) et sur nos ruchers-écoles (après-midi pratique). Son coût est de 80€ annuels + une adhésion à l'association de 18€.

b) des stages de perfectionnement pour les plus exercés.

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise

22 Place B. Palissy 38320 POISAT

Tel : 04 76 25 07 09

www.abeille-dauphinoise.fr

Educologîte

Bonjour à toute l'équipe de la station,

Nous sommes une jeune famille portée par un projet d'installation sur votre belle commune. Nous cherchons actuellement un terrain ou un lieu à reprendre pour faire vivre notre Educologîte, lieu de bien-être, d'accueil et de formation au sein d'une micro-ferme en permaculture.

Notre projet a pour vocation de servir les citoyens et le territoire avec pour objectif d'engager une réelle transition écologique.

Vous retrouverez tous les impacts environnementaux, sociaux, économiques et culturels souhaités sur votre territoire ainsi que les détails du projet sur **la présentation attachée à cet email**. (Cf PJ)

Les critères concernant le terrain recherché :

- Zone moyenne montagne (entre 400 & 1200 m2 d'altitude)
- Surface totale minimum du terrain de 7000 m2 (hors bâtiments)
- Possibilité d'habiter sur site (construction ou rénovation)
- Nature du terrain agricole de préférence, mais nous étudierons toutes les possibilités
- Possibilité d'achat, de location ou autre accord suivant les solutions envisagées ensemble

Le budget :

- Budget maximum fixé à 200.000 euros mais il est très dépendant du potentiel et de l'état du bien.

Si vous avez des idées, des conseils, des contacts ou que vous avez connaissance d'un endroit susceptible d'accueillir notre projet, n'hésitez pas à revenir vers nous.

Nous sommes à votre entière disposition pour la suite et espérons avoir de vos nouvelles très prochainement,

Belle journée à vous,

Hugo Kaiser

Acteur de la transition écologique & Activateur de projet en permaculture

Email : hugokaiser.hugo@gmail.com

Téléphone : +33 6 51 36 91 67

[Plus d'info sur l'Educologîte : www.educologite.com](http://www.educologite.com)

[Retrouvez nous sur Facebook : https://www.facebook.com/educologite/](https://www.facebook.com/educologite/)

Animations

Horaires de l'épicerie du Col de l'Arzelier

Tel : 0685483896 / www.epicerielepanier.com

Pendant les vacances : tous les jours de 9h à 14h

Hors vacances : tous les weekends de 9h à 14h

Cabane dans les arbres



APÉRO PERCHÉ

dans une cabane dans les arbres



COL DE L'ARZELIER

Suivi d'une tartiflette au snack des « Deux Sœurs »



Renseignements et inscriptions : - Martine (Nuits de Cimes) : 06.83.51.44.10	
- point info du Col de l'Arzelier : 04.76.72.21.25 coldelarzelier.station@gmail.com	
	* Tarifs apéro : 6 €/adulte et 3 €/enfant
	* Tarifs tartiflette : 10 €/adulte et 7 €/enfant
	RDV au parking de Mauret (en haut de la station) à 11h00

Soirée trappeur

Tous les samedis soir – durant les vacances :



Tir à l'arc

Les vendredis matin durant les vacances



TIR A L'ARC

Vendredi 15 /02; Vendredi 22/02;
Vendredi 01/03; Vendredi 8/03
de 9h30 à 12h

Rendez-vous devant Le point Info du **Col de l'Arzelier**.

« Prenez toujours vos gants ; Si la neige est au rendez-vous, je vous prêterai des raquettes. »

Renseignements et inscriptions au 04 76 72 26 97 ou 06 61 91 69 50; ou par courriel : arcademie@orange.fr

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Construction d'igloos

Mercredi 20 et 27/02 - 6€ par enfant et 10€ par adulte

Yukigassen (batailles de boules de neige géante) : jeudi 21 et 28/02 - participation libre - pour adultes et enfants à partir de 8 ans



Sortie découverte et Opéra

- Une sortie découverte neige et luge le mercredi 20 février. Inscrivez-vous en famille - entre amis - seul - avec vos petits-enfants....
Départ à 10h du Granjou, retour prévu pour 17h. Le lieu sera en fonction des conditions météo (Gresse ou Chichilienne). Une journée pour s'amuser, s'aérer et prendre le temps d'être ensemble.
- Une soirée à l'Opéra. Venez découvrir l'Opéra "La Traviata" de Verdi en représentation générale le jeudi 28 mars à 20h au Summum.
RV à partir à 17h30 au Granjou pour un grignotage partagé et un départ en minibus à 18h15. Cette sortie gratuite s'adresse à tous (enfants à partir de 10 ans). Inscription obligatoire, les places sont limitées !

Stages chant et randonnée 2019

* En hiver, raquettes au pied, et dans les Coulmes du 25 Février au 1^{er} Mars à Rencurel (Vercors), avec Blandine Griot ; il reste des places, plaquette ci-dessous, inscription ouverte...

* En été, vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas :

-une petite semaine d'itinérance, normalement dans le Dévoluy avec Marie Fressynet du 9 au 13 Juillet.

-un stage sans hébergement, 3 jours, du 24 au 26 juillet, dans le Vercors-Trièves à "domicile" (Château-Bernard) avec Blandine Griot !!

Et pour prolonger le plaisir, ce stage pourra être couplé avec 2 jours de découverte des plantes médicinales et comestibles, au même endroit, plaquette d'information en cours...!

-un autre "classique" qui revient cette année : le stage du Casset, au cœur des Écrins, avec Marie Fressynet. Il aura lieu du 27 Juillet au 3 Août, séjour participatif avec hébergement...

-Et c'est aussi le retour des stages en Bretagne avec Blandine Griot : une semaine avec hébergement du 10 au 17 Août à Plougrescant (Côtes d'Armor), et une autre semaine juste à côté, toujours avec hébergement, du 17 au 24 Août, à Trevou-Tréguignec (Côtes d'Armor).

Détails et bulletins d'inscription dans la pièce jointe, ou à venir très prochainement...

Au plaisir de vous y rencontrer...

Fabrice Vaccari, Accompagnateur en Montagne

La Chênevarie, 38650 Château-Bernard Vercors-Trièves

<http://dumondeaubalcon.blogspot.fr/> 06 66 30 72 68 / 04 76 34 21 69

Un banc en bois bien de chez moi

Les trois Communautés de Communes du Sud Isère (Matheysine, Trièves, Oisans) regroupées au sein d'une stratégie forestière vous proposent de participer **au concours mobilier bois « un banc en bois bien de chez moi »**.

Ce concours est ouvert à tous les artisans du territoire.

La **production demandée est un mobilier extérieur de type banc** composé pour tout ou partie de bois. Le matériau bois sera prédominant et de provenance locale.

Les créations sont à livrer le 12 juin 2019 pour une présentation à la Fête de Forêt de Montagne à l'Alpe du Grand Serre du 13 au 16 juin 2019. Le Jury délibérera au cours de la fête. La remise des prix se déroulera au cours de la journée du 16 juin 2019.

L'ensemble des créations seront ensuite valorisées au sein d'un livret distribué à l'ensemble des collectivités du territoire (soit 90 communes +3 communautés de Communes).

Le concours est né suite aux constats suivants

- de nombreuses collectivités achètent leur mobilier sur catalogue sans s'assurer de l'origine des bois
- certains artisans et scieries locales sont en capacité de proposer du mobilier bois mais qui reste traditionnel (ex table de pique-nique) et ne correspond pas toujours aux besoins des collectivités.

Grâce à ce concours, nous souhaitons :

- valoriser les ressources et les savoirs faire locaux
- faire monter en gamme les professionnels du territoire Sud Isère
- donner envie aux collectivités locales d'acheter auprès d'artisans locaux
- contribuer au développement d'une gamme de mobilier extérieur en bois local

Vous trouverez en pièce jointe le règlement du concours.

Si vous souhaitez participer, il est nécessaire de vous faire connaître avant le 15 janvier 2019 auprès de Marie Chenevier au 04 76 34 4 46 ou m.chenevier@cdctrieves.fr

N'hésitez pas à nous appeler pour plus de renseignements :

Marie CHENEVIER
Stratégie forestière Sud Isère
04 76 34 49 16

Couture au Granjou

Tous les jeudis de 18h à 20h30 des habitantes se retrouvent pour coudre avec ou sans machine, échanger des patrons, des astuces et des savoir-faire... Fermetures éclair, ourlets, jupes, tuniques, sacs... Les créations sont diverses et exceptionnelles !

Amenez vos tissus, vos idées et votre matériel de couture.

Atelier gratuit, sans inscription, ouvert à tous...

Granjou

Les Permanences Gratuites

- Avocat Conseil**
Lundi 11 février de 9h30 à 11h
Sans rdv
- Architecte Conseil**
Au siège de Communauté de communes
Sur rdv au 04 76 34 44 29
- Mission Locale**
Le jeudi 7 février puis tous les mardis
Sur rdv au 04 76 30 30 90 ou 04 76 78 88 76
- AGEDEN**
Jeudi 21 février
Sur rdv au 04 76 34 44 29
- ADIL (Information pour l'habitat)**
Jeudi 21 février de 10h à 12h
Sur rdv au 04 76 53 37 30
- Handicap**
Accueil et informations
Lundi 04 février de 14h à 17h
Sur rdv au 06 80 77 11 73
- Centre de planification**
Tous les lundis de 9h à 15h
Sur rdv au 04 76 29 86 50
- Conciliateur de justice**
Jeudi 14 février de 9h à 12h
Sur rdv au 04 76 34 28 40
- Médiation Familiale**
Sur rdv au 07 69 45 46 15

SERVICES SOCIAUX DU DÉPARTEMENT

Assistante Sociale
Conseillère en économie Sociale et Familiale
Sage-Femme
Médecin et infirmière PMI
Consultation gratuite sur RDV - 04 76 00 61 30



Centre Social Intercommunal le Granjou
13 chemin des Chambons
38650 MONESTIER DE CLERMONT
accueil.granjou@cdctrièves.fr
contact : 04 76 34 28 40



isère
www.isere.fr



CAFE DE FRANCE



Centre social
GRANJOU



Février 2019

Le Zoom du mois

Rencontre "place aux jeunes"

» Samedi 2 février de 10h à 13h au nouveau gymnase

Découvrir, partager, construire :
Autour des thèmes : espaces publics, participation des jeunes à la vie locale, prévention sécurité

Travaux du collège et aux abords des écoles

» Mardi 5 février à 19h au Granjou

La réflexion continue autour des déplacements et des travaux aux abords des écoles. C'est un travail collaboratif avec les habitants, la mairie, le département et le Granjou.

Les travaux du nouveau groupe scolaire vont débiter le mois prochain.

Anticipons sur cette phase de chantier pour sécuriser les déplacements et réfléchissons ensemble sur l'aménagement des espaces communs et des parkings pour mieux vivre autour des écoles.

Nous comptons vivement sur votre présence !



Animations pour les Parents et les Habitants

» **ANIMATION LIRE À BÉBÉ**
Vendredi 1 février à 10h.
Animation spéciale bébés : temps de découverte du livre et de comptines et jeux de doigts **pour les bébés, leurs (grands) parents et les assistantes maternelles** autour de l'exposition "lire à bébé".

» **UN KAFÉ POUR LES HABITANTS**
Mercredi 6 février de 14h30.
Venez échanger avec l'équipe du Granjou autour d'un café. Parlons de vos envies, de vos préoccupations, de vos projets..... **Ouvert à tous**



» **LE RENDEZ-VOUS CUISINE**
Mercredi 13 février de 10h30 à 12h.
Fêtons la Chandeleur. La vraie recette des crêpes bretonnes proposée par une habitante.....
Nous ferons ensemble la pâte et les crêpes....
Apportez votre garniture préférée à partager, nous dégusterons ensemble les délicieuses galettes avec du jus de pommes et du cidre ! **Ouvert à tous**



» **LE RENDEZ-VOUS DES TOUT-PETITS**
Vendredi 15 février à 10h à la médiathèque de Monestier de Clermont Temps de lectures, d'histoires et de comptines pour les tout-petits - Ouvert à tous - Entrée libre et gratuite.



» **SORTIE DÉCOUVERTE RAQUETTES, LUGE, BONHOMME DE NEIGE....**
Mercredi 20 février. Départ à 10h du Granjou Retour à 17h au Granjou
Prévoir des vêtements chauds et des chaussures adaptées. Nous fournissons le matériel de raquettes et de glisse et le chapeau du bonhomme de neige... Prévoir un pique-nique à partager.
Participation financière au Quotien Familial - **Ouvert à tous**

» **ATELIERS COUTURE**
Tous les jeudis de 18h à 20h30 au Granjou - Ouvert à tous
Venez coudre avec ou sans machine - Vous venez quand vous voulez !

La Petite Enfance

» **MULTI ACCUEIL SOS RÉCRÉ : "Le P'Tijou"** de 0 à 6 ans
Du LUNDI AU VENDREDI DE 8h à 18h30 - Renseignements : 04 76 34 12 96

» **RAM RELAIS ASSISTANTS MATERNELS : ACCUEIL INDIVIDUEL ET COLLECTIF DU JEUNE ENFANT**
Le MARDI ET VENDREDI AU GRANJOU
Permanence sur rendez-vous le mardi de 15h à 19h.
04 76 34 24 05 - m.bon@cdctrièves.fr

L'Enfance et la Jeunesse

» **ACCUEIL DE LOISIRS ENFANTS 3/11 ANS**
- **Tous les mercredis à la journée de 8h à 18h, à la 1/2 journée de 8h à 13h avec un pique-nique ou de 13h à 18h avec un goûter**
- **Les vacances d'hiver du 16 février au 1er mars de 8h à 18h en journée**
DIRECTRICE AL 04 76 34 28 42 - e.zaza@cdctrièves.fr
Inscriptions Portail Famille : <http://portail.aiga.fr/v4/login.php5>
» **ANIMATION JEUNESSE** 04 76 34 28 42 - sej.granjou@cdctrièves.fr

Les Familles et les Habitants

» **RÉFÉRENTE FAMILLES** 04 76 34 28 43 i.bonnaire@cdctrièves.fr
» **ANIMATRICE SOCIALE** 04 76 34 28 42 j.chion@cdctrièves.fr

Animation prévue en Mars...

» **LA FABRIQUE OPÉRA**
RÉPÉTITION GÉNÉRALE DE LA TRAVIATA DE VERDI - LE JEUDI 28 MARS
Sortie gratuite - Ouvert à tous à partir de 10 ans

Festives du Balcon Est

Toute l'équipe des Festives du Balcon Est vous souhaite une belle année 2019. Avec de beaux spectacles, de belles rencontres, des évasions et du bon temps. Tout en rythme et en musique, dans la joie et la bonne humeur...

Rendez-vous samedi 25 mai (aux beaux jours ensoleillés) pour un prochain concert :

En première partie, l'ensemble vocal de Château-Bernard « la grande casserole », suivi d'un bal folk (salle du Col de l'Arzelier - à confirmer).



Ecran vagabond

Ecran vagabond du Trièves du 31 janvier au 26 février

Images et sons numériques

Mirai, ma petite soeur Jeunesse A partir de 6 ans De Mamoru Hosoda. Avec Moka Kamishiraishi, Haru Kuroki, Gen Hoshino. Film japonais. Animation, Famille. 1h38. Ven 1 février, 18h00 à Clelles Sam 2 février, 17h30 à Tréminis Mer 6 février, 16h30 à Varces Jeu 7 février, 18h30 à Saint Martin de la Cluze Ven 8 février, 18h00 à St Jean d'Hérans Mar 12 février, 18h00 à Vif	Au bout des doigts TOUT PUBLIC De Ludovic Bernard. Avec Jules Benchetrit, Lambert Wilson, Kristin Scott Thomas. Film français. Drame, Comédie. 1h46. Jeu 31 janvier, 20h30 à Roissard Sam 2 février, 20h30 à Tréminis Dim 3 février, 18h30 à Mens Lun 4 février, 20h30 à Genevrey et à Sinard Jeu 7 février 20h30 à Saint Martin de la cluze Ven 8 février, 20h45 à Clelles	Monsieur DECOUVERTE De Rohena Gera. Avec Tillotama Shome, Vivek Gomer, Geetanjali Kulkarni. Film indien, français. Romance, Drame. 1h39. Ven 1 février, 20h45 à Clelles Mer 6 février, 20h00 à Varces Ven 8 février, 20h30 à St Jean d'Hérans Ven 8 février, 20h30 à Monestier de Clermont Mar 12 février, 20h30 à Vif
Bohémian Rhapsody : De Bryan Singer. Avec Rami Malek, Gwilym Lee, Lucy Boynton. Film américain. Biopic, Drame. 2h15.		
Mia et le lion blanc Jeunesse A partir de 10 ans De Gilles de Maistre. Avec Daniah De Villiers, Mélanie Laurent, Langley Kirkwood. Film français, allemand, sud-africain. Famille, Aventure. 1h37. Ven 15 février, 18h00 à Châtel en Trièves Ven 15 février, 18h00 à Clelles Dim 17 février, 17h00 à Roissard Lun 18 février, 18h00 à Genevrey Ven 22 février, 18h00 à St Jean d'Hérans Dim 24 février, 17h00 à Prélentfrey	L'incroyable histoire du Facteur Cheval TOUT PUBLIC De Nils Tavernier. Avec Jacques Gamblin, Laetitia Casta, Bernard Le Coq. Film français. Comédie dramatique. 1h45. Dim 17 février, 18h30 à Mens Lun 18 février, 20h30 à Sinard Ven 22 février, 20h30 à Monestier de Clt Ven 22 février, 20h45 à Clelles Sam 23 février, 20h30 à St Jean d'Hérans Dim 24 février, 20h00 à Prélentfrey Mar 26 février, 20h30 à Vif	Les invisibles DECOUVERTE De Louis-Julien Petit. Avec Audrey Lamy, Corinne Masiero, Noémie Lvovsky. Film français. Comédie. 1h42. Jeu 14 février, 20h30 à Roissard Ven 15 février, 20h30 à Châtel en Trièves Ven 15 février, 20h45 à Clelles Lun 18 février, 20h30 à Genevrey Jeu 21 février, 20h30 à St Martin de la Cluze Ven 22 février, 20h30 à St Jean d'Hérans Lun 25 février, 20h30 à Sinard

Retrouvez nos programmes sur ecranvagabond.com

Cinéma itinérant et salle de Clelles.

Association 1901 gérée par des bénévoles et soutenue par

Fait divers « Une incroyable découverte dans les falaises du Col des deux, un jour de mars 2005... »

Par Vianney et Eloïse OLLIER (spéléologues)



Un jour de mars 2005, au cours d'une prospection de cavités naturelles dans les falaises de « Château-Vert » qui dominent Gresse-en-Vercors, François Dieudonné avait trouvé deux failles intéressantes. Jean-Louis Dabène, François D, Eloïse et Vianney Ollier, tous spéléologues, s'étaient donnés rendez-vous le week-end suivant pour les explorer. Comment deviner l'ampleur de la découverte qui allait suivre ?

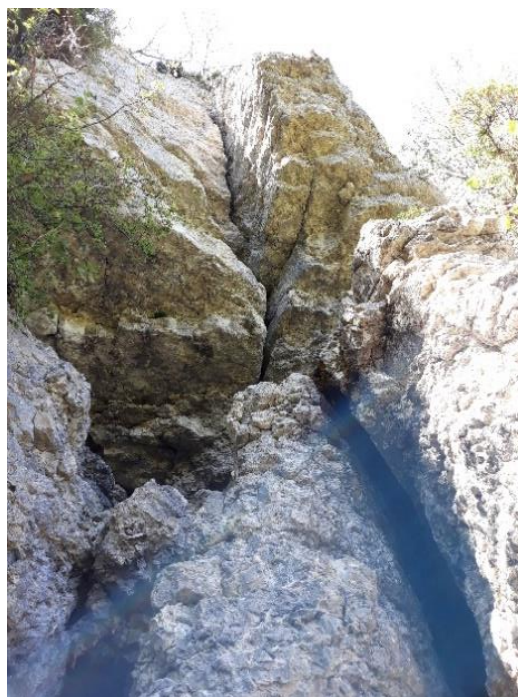
L'accès à la cavité se fait par le Col des Deux, d'où une piste forestière monte doucement dans le massif avant d'atteindre une grande clairière qui jouxte le haut des falaises. François,

qui connaît le chemin, guide le groupe sans hésitation. Un passage au bout de la clairière permet d'atteindre sans encombre une vire dans les falaises permettant de rejoindre la première faille verticale. Eloïse et Vianney partent l'explorer après l'avoir équipée d'une corde. Après une descente verticale d'environ 20 mètres, ils prennent pied au sommet d'un pierrier fortement pentu. La faille n'est pas très large et il faut s'aider des parois pour descendre sans chuter.

La cavité se révèle d'un intérêt spéléologique moyen (cavité sans suite et de faible développement). La partie basse du puits d'accès est jonchée d'ossements divers identifiés sur place comme appartenant à des ovins essentiellement (cornes, os caractéristiques) et montrant par-là que la cavité était connue des bergers qui ont dû, au fils des âges, y jeter les bêtes mortes.

Vianney avait remarqué une fiole en verre à mi-hauteur sur une margelle. Cela confirmerait que cette cavité aurait même pu servir de déchèterie en son temps...

C'est au retour de l'exploration qu'un os retient l'attention des explorateurs. L'inclinaison du pierrier oblige en effet à « coller » le visage au sol. Sans cela rien n'aurait été découvert ! Une série de côtes est parfaitement visible sous quelques pierres. Ces os, mêlés aux pierres sont extraits du pierrier comme auparavant avec les os d'ovins pour deviner l'espèce animale d'origine (moutons, mouflons, chamois ?). L'exploration ayant été rapide, Eloïse et Vianney prennent le temps de fouiller le pierrier pour trouver d'autres indices. Rapidement de nouvelles côtes sont dégagées, puis d'autres os de forme intrigante. Les explorateurs se font la remarque que si ce sont des côtes de moutons, elles ressemblent étrangement aux nôtres et semblent même de la même taille que les nôtres. De nouveaux os sont mis à jour pour reconstituer le squelette du supposé mouton décidément de plus en plus étrange. L'atmosphère est légère, jusqu'à découvrir un fragment de mâchoire avec quelques dents... Il ne s'agirait pas de mouton mais de fragments d'os humain ? N'étant pas experts sur la question et pensant bien faire, Eloïse et Vianney décident de remonter quelques ossements pour apporter la preuve de leur découverte et surtout pour faire identifier leur provenance.



Une semelle cloutée découverte en remontant est jointe aux ossements et les explorateurs sortent de la cavité. Jean-Louis et François sont prévenus et discutent de la marche à suivre. Cette cavité est nommée « Trou du Roi Arthur » : « Trou » car cette grotte est de taille modeste et « Roi Arthur » car, pour cet inconnu, une quête commence !

Le lendemain, tout le monde est au travail sauf Eloïse, qui n'a pas cours l'après-midi. Elle se rend au commissariat de Police de Grenoble pour faire une déposition, accompagnée d'un ami. Moment délicat car il s'agit de présenter des ossements possiblement humains sans passer pour une folle. L'accueil est glacial, et après avoir subi quelques blagues et remarques de mauvais goût, voire désobligeantes du genre « c'est votre mari que vous avez déterré ? », la police refuse de s'occuper de l'affaire et même de conserver les ossements. La police renvoi donc Eloïse avec les ossements vers les gendarmes de Villard-de-Lans, sans même une déposition. Vianney et Eloïse se rendent donc le soir même à la gendarmerie en question pour faire une déposition. Ceux-ci confirment qu'il s'agit d'ossements humains et rappellent qu'il était parfaitement interdit d'y toucher : il aurait donc fallu les laisser sur place. Voilà qui servira de leçon. A la décharge des explorateurs, s'agissant d'os brisés et éparpillés dans le pierrier, il n'était pas du tout certain qu'il s'agisse d'ossements humains,

jusqu'à confirmation par la gendarmerie. Les jours suivants, la maréchaussée se rend sur les lieux pour récolter les derniers indices. Jean-Louis a pris les coordonnées GPS de la cavité qui sont communiquées aux gendarmes. Malgré cela, Vianney reçoit un appel téléphonique assez cocasse des enquêteurs, pour les guider à distance. Les discussions sont aussi précises que : « Alors prenez à droite de l'arbre au milieu de la clairière, ensuite contournez la falaise par la gauche puis prenez à droite un peu plus loin le parapet herbeux, etc... ». Suite à cette action, Vianney reçoit un dernier appel d'un gendarme pour faire un bilan de leur découverte et expliquer la suite des événements. Sous 30 cm de pierres, ils ont trouvé deux fémurs, deux étoffes de laines, des boutons blancs, une pipe ainsi qu'un porte-monnaie contenant 14 pièces de 1870 à 1913. Le squelette, polytraumatisé, gisait tête en bas, la partie supérieure protégée du puits. Les pièces de monnaie semblent borner temporellement les recherches mais les gendarmes ont envoyé le résultat de toutes ces investigations à l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale pour une datation au Carbone 14. Plus tard, ils communiquent la découverte aux habitants de Gresse-en-Vercors, pour réveiller la mémoire des anciens.

Ensuite tout échappe aux spéléologues qui seront mis au courant des résultats en même temps que tout le monde par la presse. Le Dauphiné Libéré fait paraître deux articles sur cet événement. Les télévisions régionales et nationales s'emparent du sujet. Les quotidiens nationaux aussi. Enfin, ce sont les journalistes de France Culture qui intervieweront Eloïse et Vianney pour l'émission le « Vif du sujet » animée par Alexandre Héraud. C'est lui qui gèrera l'information sur les derniers éléments de l'enquête, son déroulement et les chamboulements que cela a produit à Gresse.

Enfin, le « Roi Arthur » a un nom : il s'agit de Jean-Henri Mouttet, qui repose dorénavant en paix dans le caveau familial à Gresse-en-Vercors.



Histoire « La famille Vallier »

Par Frédérique PUISSAT

4 0 cm... Sans doute était-ce l'épaisseur de neige qui nous attendait ce matin-là à Château-Bernard en ce début du mois de février...

L'idée nous était venue d'évoquer la famille VALLIER, l'enfance de ces cinq enfants de Château-Bernard : Suzanne l'aînée et les quatre garçons, Laurent, Jean et les jumeaux Hubert et Gilles...

Puis nous avons très vite transgressé notre objectif pour nous étonner et nous arrêter sur les jumeaux, Hubert et Gilles... Curieux, non des jumeaux dans les années 40 ?

Eh bien finalement pas tant que cela, puisqu'en 10 ans, cinq jumeaux sont nés à Château Bernard...

En 1942, il y eu la première maman, Madame VALLIER de Mazeteyre qui a mis au monde Joseph (dit Jojo) et Robert, les deux premiers jumeaux de la commune... Puis en 1943 Madame RIONDET, au Col, a eu les seconds de la commune, Liliane (OFFREDI) et Gérard... Par la suite, en 1948, c'était au tour de Mme MAZET à Salicon d'accoucher de Marie et Pierre... Puis en 1949 sont arrivés Hubert et Gilles, qui ont été si l'on peut dire la quatrième paire de jumeaux, et enfin, en 1952, quand Mme BEC, l'institutrice, a accouché de ses deux filles...

Comme beaucoup de maman à l'époque, c'est à Vif que sont nés Hubert et Gilles. Mme Boschetti, qui accouchait dans une petite clinique à proximité de l'actuel crédit agricole, a indiqué à Mme VALLIER, lors de l'accouchement : « Attention, vous en avez encore un » ... Elle l'ignorait d'autant plus que la grossesse s'était bien passée, et qu'elle avait travaillé dans les champs jusqu'à la fin... Mais à l'époque on l'ignorait, puisque l'échographie prénatale a moins de 40 ans...

La famille VALLIER, c'est aussi une grande histoire pour la chasse de Château-Bernard. Le père Joseph ne chassait pas et les garçons tenaient de leurs ancêtres.

Les quatre garçons chassaient.

Jean et Laurent chassaient le lièvre... mais à l'époque il n'y avait pas d'autre gibier et tout le monde chassait le lièvre.

Seuls les anciens chassaient le renard.

On chassait aussi le chamois, mais il était réservé à une élite... Le chasseur de chamois célèbre de l'époque était le docteur Couturier. Il repérait les bêtes en avion et a écrit de nombreux ouvrages sur la chasse, dont « Les 100 têtes de chamois ». C'est un peu cruel à dire mais à l'époque, il ne prenait que les têtes (des trophées) et laissait la viande...



La maison des Vallier à la Combe fut très vite « la maison de la chasse », le lieu central de rencontre des chasseurs.

Les gâteaux de Christiane étaient préparés de bonne heure, les chasseurs arrivaient vers 7h30-8h00 puis partaient à la chasse. Il y avait une belle ambiance.



1-Le premier lièvre attrapé par Lydia Palazzi, ci-dessus de gauche à droite : Laurent Vallier, Lydia Palazzi, Jean Vallier, Lucien Milliex ..et le chien de Jean

Quand l'ACCA a été formée à Château-Bernard, Laurent était conseiller municipal, et il a monté cette association avec d'autres, dont M CHABUEL.

Monsieur CHABUEL a été le premier président, puis Hubert VALLIER lui a succédé. Au moment de la maladie d'Hubert, Jean, son frère a repris le flambeau.

A la Combe il y avait chaque année un méchoui, avec parfois plus d'une centaine de personnes qui mangeait puis jouait aux boules.

Il y avait une belle ambiance, même si c'était beaucoup de travail...

Laurent, lui, la cuisine il ne fallait pas lui en parler, mais Jean cuisinait et nous étions plusieurs avec Louissette (POSTOLY) à tout organiser et préparer. Chacun apportait quelque chose...

Le bonheur simple de nos villages et de la maison des VALLIER à la Combe résonne encore de ces cris d'enfant et de ces heures d'amitiés et de longues discussions.

Mairie de Château-Bernard

La Chapelle

38650 Château-Bernard

Tel : 04.76.34.05.07

Mail : mairie.chateaubernard@orange.fr